



le 17 février 2022

L'uberisation des effectifs à la DIPA

C'est par une note de service du 14 février, jour dédié aux amoureux, que les agents de la DIPA ont appris le recrutement de 8 auxiliaires en CDD de 6 mois. Un choc pour les agents de la « première DI de France » en terme d'effectifs.

De coupes de missions en coupes d'effectifs, même la plate-forme de Roissy qui a toujours été bien garnie en effectifs ne l'est plus depuis quelques années maintenant. Les bureaux de contrôle manquent de bras, comme les fonctions support dans les DR et à la DI... Notre DI essaye de faire illusion lorsque les directeurs, les sous-préfets et les Ministres visitent la DIPA, mais les agents ne sont pas dupes, ce sont eux qui subissent les difficultés quotidiennes, les conditions de travail dégradées. CAP 2012 et le PSD 2014-2018 nous ont mené à cette situation de sous effectif chronique. La CGT le dénonce depuis très longtemps et continuera à le faire. Et maintenant, «grâce» à la loi de transformation de la fonction publique ou l'attaque contre le statut général de la fonction publique, notre direction s'engage dans l'uberisation du travail pour palier le manque d'effectifs...

Nous rappelons l'attachement fondamental de la CGT au recrutement par concours, garant d'une égalité d'accès.

Et même si tout n'est pas parfait avec le concours, le recours au contrat avec un recrutement au bon vouloir de l'employeur pose question sur de possibles dérives.

La précarité de ces emplois au sein de la Fonction Publique va entraîner une insécurité, une absence de vision à court terme pour ceux qui seront recrutés et la crainte d'une gestion différenciée entre les agents (fortes pressions sur les contractuels).

Depuis la parution de cette note, de nombreuses interrogations se font jour chez les agents...

Comment vivre dignement en ayant des CDD de 6 mois dans l'Administration ?

Comment se projeter, comment bâtir un avenir ?

Le fonctionnaire a l'obligation de s'opposer à un ordre illégal, qu'en sera t-il pour les contractuels ? Prendront-ils le risque de s'y opposer quand leur emploi ou la reconduction de leur contrat de travail en dépendra ?

Quid du devoir de réserve, de la discrétion et du secret professionnel qui s'imposent à tout fonctionnaire ?

Quels seront les accès aux logiciels et aux procédures? Ces agents seront-ils assermentés?

A conditions similaires, si ce type de recrutement était proposé pour des emplois d'administrateurs, ceux-ci ne seraient-ils pas les premiers à être vent debout contre ces méthodes de recrutement ?

Peut-être verrons-nous à l'avenir une offre pôle emploi nécessitant sérieux et technicité avec un bon salaire précisant, entre autre, l'animation, de la galette des rois et du beaujolais nouveau une fois l'an, d'une visite de Ministre ou de commissions boycottées ?



Pour la défense de nos effectifs et de nos missions tous en grève le 10 mars !

Syndicat National des Agents des Douanes CGT
Section Paris Aéroports
Contact mail : snad-cgt.roissy@douane.finances.gouv.fr

